



# Compagnie de tir à l'arc Saint Sébastien Villeneuvoise

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Enregistrée en préfecture sous le numéro W595000849  
Président : Mr Alain DESCAMPS



Villeneuve d'Ascq le 16 décembre 2016

## Adresse de correspondance

28, rue Delattre de Tassigny  
59491 Villeneuve d'Ascq  
Tél.: 06.51.65.09.57

## Dimanche 5 février 2017

Salle Marcel CERDAN, rue des Comices  
VILLENEUVE D'ASCQ

22 cibles disponibles

La compagnie SAINT SEBASTIEN VILLENEUVOISE organise, en collaboration avec le CDNTA, le  
**Championnat du Nord de tir en salle scratch avec matchs et TARGET.**

Catégories de tir : de cadet à super vétéran.

Blasons : Tri-spots verticaux des qualifications aux finales, pour les  
Arcs à poulies et Arcs classiques et Arcs nus.

Grefe	8 h 00
<b>Echauffement sur cibles</b>	<b>9 h 00</b>
Début des tirs	9 h 30
Phases finales	14 h

Mises : De cadet à super vétéran : 7,00 €

Rappel : Justificatif de licence 2017. Tenue de sport blanche ou de club et chaussures de sport obligatoires

### Inscriptions

Les inscriptions se font en deux temps.

#### 1<sup>er</sup> temps :

Jusqu'au 26 janvier 2017, les clubs du Nord inscrivent leurs archers par l'intermédiaire du site du championnat du Nord.

<http://preinscription.cdnta.net> (lien sur le site [www.cdnta.net](http://www.cdnta.net)) Ils envoient un  
chèque pour confirmer ces inscriptions. Les chèques seront libellés au nom de la  
SAINT SEBASTIEN VILLENEUVOISE et envoyés à



Françoise RAIMBAUD  
52 rue de la Chantraine  
59710 MERIGNIES

Les archers du Nord ne peuvent pas s'inscrire individuellement.

A tout moment les archers pourront accéder à la liste des inscrits.

Le concours étant « open » les archers extérieurs au département peuvent s'inscrire, uniquement le dimanche matin,  
auprès de Françoise RAIMBAUD par e-mail ([francoise.raimbaud@cegetel.net](mailto:francoise.raimbaud@cegetel.net)) ou par courrier avec leurs coordonnées.  
Ils recevront une réponse le 2 février validant leur inscription définitive.

#### 2<sup>ème</sup> temps :

le 26 janvier 2017 nous ferons jouer les quotas si nécessaire. Dans ce cas les archers du Nord seront retenus en fonction  
de leur classement départemental établi sur les 2 meilleurs scores réalisés en salle. Les ex æquo seront départagés par leur  
classement national.

Si des archers ne sont pas retenus, la mise sera bien évidemment remboursée.

En fonction des places libres les inscriptions sur le site se poursuivent jusqu'au 1er février pour les archers du Nord.

Le 2 février 2017 les inscriptions seront closes. La liste des archers du Nord retenus sera consultable sur le site du  
championnat de Nord.

Les inscriptions des archers extérieurs au Nord seront confirmées par e-mail ou par téléphone.

Buvette et petite restauration sur place

BIENVENUE A TOUS

Alain DESCAMPS  
Président

Siège social: Office Municipal du sport, 80 rue Yves DEGUGIS, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.  
Adresse de correspondance : 28, rue Delattre de Tassigny 59491 Villeneuve d'Ascq ☎ 06.51.65.09.57